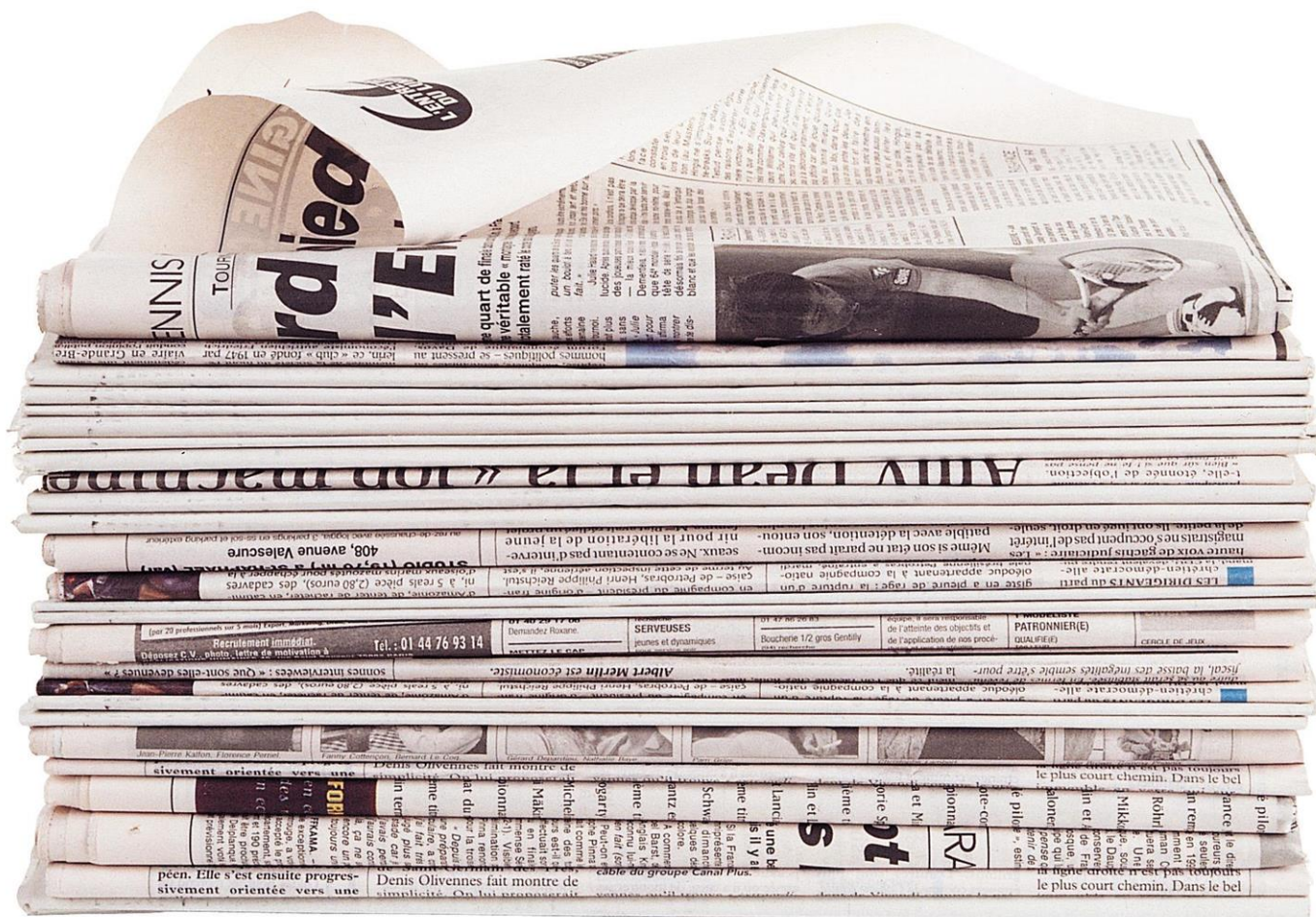


REVUE DE PRESSE



22 AOUT 2017
> 18 SEPTEMBRE 2017



Mardi 05 septembre 2017 / Chaligny

Chantier de jeunes à l'école de Banvoie



Installation de barrières de sécurité toutes neuves pour la rentrée.

Durant l'été, plusieurs chantiers de Chaligny ont été réalisés par des jeunes, qui ont échangé leurs bons services contre des sorties.

Accueil animation jeunesse fait partie des structures en charge de l'animation pour les adolescents sur le territoire de la communauté de communes Moselle et Madon. Tout au long de l'année, Thomas, Émilie, Nasim, Fanny, Saïd et Marion accueillent les jeunes dans 12 communes de la CCMM. Afin de garder le

lien avec eux durant les vacances scolaires, des temps d'animations ponctuelles leur sont proposés.

C'est ainsi qu'à Chaligny, cet été, plusieurs chantiers ont été mis en œuvre : désherbage et nettoyage de l'environnement ou encore peinture des bancs à l'école maternelle du Val Fleurion. La semaine dernière, les barrières de sécurité de l'école de Banvoie ont fait l'objet d'un nouveau projet citoyen, initié par des pré-ados : Leeloo, Anthony, Kilian et Stephen et poursuivi par des plus grands : Clémence, Jordan, Romain et Sébastien.

Il s'agit de chantiers à contrepartie : en échange de quelques petits travaux, des sorties ont été organisées. Il y a eu par exemple la visite du parc de Sainte-Croix, un tournoi de foot à Viterne et un moment de détente à Thermapolis. L'équipe en place à l'école de Banvoie a quant à elle eu le plaisir de se voir offrir un succulent gâteau au chocolat confectionné par une personne du quartier !

Les jeunes de 11 et 18 ans de Chaligny qui cherchent à effectuer des activités peuvent contacter le 06.16.84.77.63 ou le 06.16.80.63.22, écrire à ados@cc-mosellemadon.fr ou se rendre sur la page Facebook « anim ados ».

Samedi 09 septembre 2017 / Neuves-Maisons

Vers une tarification sociale de l'eau



« La facture de l'eau ne devrait pas dépasser 3 % du revenu familial » estime la CLCV

Lors de la réunion du conseil d'administration de l'association de consommateurs, le directeur général des services de Moselle et Madon s'est prononcé en faveur d'une tarification sociale de l'eau.

Le vote est prévu le 21 septembre. La communauté de communes devrait s'orienter vers une tarification sociale de l'eau.

C'est ce qu'a annoncé Dominique Kinderstuth, directeur général des services de Moselle et Madon, invité à la réunion du conseil d'administration de l'association de consommateurs CLCV (Consommation logement cadre de vie).

La mesure se résume à un chèque de 20 €, plus 10 € par enfant à charge pour les familles les plus défavorisées. « Pour une année, ça ne fait pas beaucoup », a sobrement commenté Bernard Michel, président de la CLCV du secteur, qui a beaucoup travaillé sur ce sujet et prône l'interdiction des coupures d'eau en cas d'impayés.

Le « chèque eau de 20 € » serait attribué aux familles ayant un quotient familial inférieur à 450 € par mois, soit environ 1.000 abonnés ou 10 % de la population. « La procédure sera simple et informatisée, en liaison avec la CAF » a précisé M. Kinderstuth.

« Que représentent 20 € par an quand on est au RSA ? » s'est interrogé M. Michel, déplorant l'absence de commission consultative, qui aurait pu donner son avis. « Mais celle-ci pourra être créée. »

Par ailleurs, la CLCV participe aujourd'hui à la journée portes ouvertes de la Maison de la vie associative.



COMMUNES

CCMM

Samedi 26 août 2017 / Neuves-Maisons

Nouvelle tribune au centre Jean-l'Hôte



Le maire à la rencontre des entreprises sur le chantier du centre culturel Jean-L'Hôte

La municipalité a profité de la pause estivale pour effectuer les gros travaux de modernisation du centre culturel Jean-l'Hôte dont le plus emblématique sera la pose d'une nouvelle tribune de 420 places en remplacement de l'ancienne qui n'en disposait que de 250. Plus qu'une simple augmentation, la future tribune sera entièrement automatisée et équipée de sièges rouges beaucoup plus confortables.

Ces travaux qui devaient être réalisés il y a plus d'un an, ont été retardés suite à une étude de sol qui a révélé qu'il ne pourrait pas supporter le poids de la nouvelle structure. La réalisation d'une dalle de 20 cm d'épaisseur permettra de supporter les 24 tonnes de la nouvelle tribune qui, une fois dépliée, occupera pratiquement 50 % de la surface totale de la salle.

La seule inconnue restante sera l'évolution de l'usure du plancher actuel sur les parties glissement. Beaucoup plus haute, les gaines de la climatisation seront également modifiées afin de laisser libre le passage des nouveaux sièges. Ces grands travaux qui se concluront par le remplacement du rideau de scène, comprennent également le percement de deux nouvelles issues de secours à l'arrière de la tribune dont une pourra servir d'entrée aux retardataires sans déranger les spectateurs. Le nombre total de places du centre culturel Jean l'Hôte avant et après sa modernisation reste inchangé. Les travaux qui ont commencés début juillet se termineront le 15 septembre juste avant l'ouverture au public de la nouvelle saison culturelle le 18 septembre.

Mercredi 30 août 2017 / Flavigny-sur-Moselle

Rupture de la canalisation



Le maire et les représentants de Suez et de la Communauté de communes Moselle et Madon.

Réunion de crise samedi matin à la mairie en raison d'une rupture de canalisation qui menaçait de priver d'eau potable l'ensemble de la collectivité. A 20 h, le niveau des réservoirs s'élevait à nouveau.

Grosse effervescence à la mairie de Flavigny-sur-Moselle samedi matin avec une réunion de crise à laquelle participaient la Compagnie Suez, la Communauté de communes Moselle Madon, le service de Voies navigables de France et les élus communaux.

La raison de cette séance de travail urgente, alors que la rentrée pointe seulement le bout de son nez : une rupture de la canalisation principale passant dans le lit de la Moselle au pied du Pont Canal, qui menace de priver d'eau potable l'ensemble de la collectivité dans les prochaines heures. Très vite, les

décisions sont prises. Avant d'engager des travaux plus conséquents, une tentative de réparation est mise en place avec des plongeurs spécialisés en travaux immergés. Dès l'après-midi, c'est une entreprise de Marly qui est dépêchée sur le terrain afin d'assurer la pose d'un manchon en inox permettant de colmater la fuite. Après plusieurs heures d'activité, la tentative s'avère fructueuse puisque, vers 20 h, le niveau des réservoirs s'élève à nouveau. La commune échappe ainsi à une pénurie d'eau potable très contraignante pour la population.

Fort de cet avertissement sans frais, les élus, la CC Moselle Madon et Suez ont promis de se revoir très bientôt pour mettre au point une solution de remise en état pérenne afin d'éviter que la population se retrouve sans eau potable pendant plusieurs jours.

Jeudi 14 Septembre 2017 / Neuves-Maisons

Taxe sur l'électricité : réactions

Vendredi soir, le conseil municipal s'est prononcé pour l'instauration d'une taxe sur la consommation finale d'électricité.

La facture devrait bien augmenter de 38 € par personne abonnée, suscitant les abstentions du groupe MAIN (Mouvement d'alliance indépendant néodomien) et non pas LIEN, comme écrit par erreur dans l'article paru le 12-09.

Par ailleurs Guy Bernard, président de Neuves-Maisons Demain a réagi, s'insurgeant contre cette nouvelle taxe, ainsi que sur la taxe forfaitaire sur les cessions de terrains devenus constructibles et la taxe d'habitation sur les logements vacants dans une lettre au maire. « Votre budget est en perte », écrit-il.

Le maire reste serein : « le budget 2018 permettra de faire des économies » mais « sans taxe d'habitation le débat de proximité est en danger ».

Samedi 16 Septembre 2017 / Neuves-Maisons

Non-lieu pour Jean-Paul Vinchelin



En septembre 2010, Jean-Paul Vinchelin avait finalement remboursé par chèque la somme de 36,77 €.

Poursuivi par son opposant Guy Bernard, le maire de Neuves-Maisons avait été mis en examen pour « détournement de fonds par un dépositaire de l'autorité publique ».

Mis en examen en avril 2016 pour « détournement de fonds par un dépositaire de l'autorité publique », Jean-Paul Vinchelin, 70 ans, maire de Neuves-

Maisons depuis 2001, vient d'obtenir un non-lieu.

En décembre 2013, Guy Bernard, conseiller municipal et opposant de longue date du maire, avait porté plainte avec constitution de partie civile. Il avait expliqué à la justice qu'en mars 2010, à

l'occasion de réunions de quartier, Jean-Paul Vinchelin avait fait distribuer des tracts dont une partie du texte était une critique de l'opposition municipale. Ces tracts avaient été réalisés avec le photocopieur de la mairie et distribués à environ 3.000 exemplaires.

Guy Bernard avait demandé le remboursement par courrier au maire. N'ayant pas eu de réponse, il avait saisi le préfet et la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA). En septembre 2010, Jean-Paul Vinchelin avait finalement remboursé par chèque la somme de 36,77 €, ce qui, selon son opposant, ne correspondait pas au coût réel qu'il chiffrait, lui, à 600 €..

« Le message sur le dos des tracts a une portée politique et ne doit donc pas être retranscrit dans un moyen de communication de la mairie en direction de ses administrés », écrit le juge dans sa décision de non-lieu, « ce que M. Vinchelin n'a de toute évidence jamais contesté puisqu'il a accepté le principe du remboursement du coût généré pour la collectivité. L'élément matériel est donc constitué ».

En revanche, « l'intention de commettre le délit de détourner sciemment de l'argent public n'est pas caractérisée », poursuit le magistrat. « M. Vinchelin a justifié du mode de calcul qui avait conduit à retenir la somme de 36,77 € et les bases de calcul de la partie civile sont erronées. Le remboursement ne signifie pas que le maire avait conscience d'avoir détourné des fonds plus importants. Il ne peut être déduit non plus du remboursement une reconnaissance du délit et de son intentionnalité, ce remboursement pouvant aussi s'analyser comme une reconnaissance de son erreur, en toute bonne foi. Il convient de constater qu'au bénéfice du doute, les charges ne sont pas suffisantes pour un renvoi en correctionnelle ».

Eric NICOLAS

Samedi 16 Septembre 2017 / Neuves-Maisons

Le nouvel écrin de Jean-L'Hôte



De nouveaux sièges pour Jean-Luc Mauffrey, Jean-Paul Vinchelin et Michel Raoult (au premier plan).

Accueil plus confortable au centre Jean-L'Hôte pour la rentrée : une nouvelle tribune a remplacé l'ancienne avec 420 nouveaux fauteuils.

Au total la salle n'augmentera pas sa capacité de 650 places, mais sera plus accueillante. Un escalier permettra d'accéder en haut des gradins. Les retardataires ou les personnes désirant sortir ne claqueront plus les portes...

Le maire, Jean-Paul Vinchelin, a présenté la nouvelle salle, modulable selon les besoins.

En ces temps de restriction des dotations de l'Etat aux mairies (-500.000 € pour Neuves-Maisons), le maire a souligné la volonté de la municipalité de ne pas amputer le budget de la culture, ni celui de l'éducation populaire.

Le coût global de la construction de la nouvelle école Emile-Zola et de la rénovation de Jean-L'Hôte est de 3,5 millions d'euros. Dont 300.000 € pour refaire les tribunes, et 45.000 € de supplément (imprévu) pour refaire les fondations. Malgré cela, le prix des spectacles reste inchangé depuis plusieurs années.

Le centre culturel reste attaché à son indépendance et ne fait pas appel à des organismes de spectacles.

Le directeur Jean-Luc Mauffrey se rend chaque année au festival d'Avignon pour y « dénicher » des artistes. Et ceux qu'il a découverts reviennent, même une fois célèbres, à l'image d'Aldebert ou Juliette, par exemple.

Samedi 16 Septembre 2017 / Xeuilley

Les échos du conseil

Le conseil réuni mercredi soir a pris ses décisions à l'unanimité. Subventions aux associations
1 700€ à Familles Rurales, 1 600€ Etoile sportive, 2 000€ Coopérative scolaire, 900 € Maison pour tous, 400 € APEXT, 500 € Karaté Do, 500 € Les amis de St Rémi.

Tarif du centre de loisirs du mercredi

Le prix de la journée sans déductions des prestations CAF est voté à 14 €.

Convention CAF

Suite à la décision du retour à la semaine scolaire de 4 jours, les conventions avec la CAF concernant le périscolaire doivent être modifiées.

Astreinte de déneigement

Du 1^{er} décembre 2017 au 28 février 2018, le conseil fixe une astreinte chaque week-end, l'adjoint technique percevra une indemnisation de 116.20 € par astreinte, en cas d'intervention l'agent sera rémunéré sur la base d'heures supplémentaires effectuées selon la réglementation en vigueur.

Décision modificative

Virement de crédits pour l'achat d'un ordinateur pour le périscolaire et remboursement de TVA par Enedis suite aux travaux route de Maizières.

Dimanche 17 Septembre 2017 / Méréville

Au fil du conseil municipal

Les travaux de réfection du chemin des morts, le petit sentier du clos du Rayeul, assurant la continuité du chemin Saint-Thiébaud, sont accordés pour 6.528 €. Deux subventions ont été demandées pour l'éclairage public TEPCV. Concernant les tranches 2 et 3, les dossiers sont à déposer avant le 30 octobre. Les travaux devront être terminés au plus tard le 21 décembre 2018.

Régularisation parcellaire rue de Nancy : la parcelle est à vendre, son déclassement et sa désaffectation sont envisagés.

Si la propriétaire accepte, la vente devrait se situer aux alentours de 80 € le m²

Prêt de matériel : pour louer le week-end, bancs, tables, friteuse..., il en coûtera 40 € pour les deux jours et une caution de 500 €. Le matériel est à prendre avant 17 h le vendredi.

Dimanche 17 Septembre 2017 / Chavigny

Conseil municipal de rentrée

Lundi, les élus se sont réunis sous la présidence du maire.

Des virements de crédits ont été effectués. 3.600 € pour boucler la rénovation des rues de Châtel et du Pré Lassé. Et 3.400 € pour la mise aux normes d'accessibilité du cimetière.

Virement de crédit « Fonds National de Péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) » de 4.607 € à la CCMM.

Renouvellement du bail de location amiable du droit de chasse en forêt communale de Châtel à l'Association communale de chasse agréée pour 350 € sur une durée de trois ans consécutifs.

Les élus demandent une subvention pour les travaux de rénovation énergétique de la mairie (changement des fenêtres, portes et éclairage, isolation thermique par l'extérieur, isolation des combles) en 2018.

Procédure de déclaration d'abandon manifeste concernant le bâtiment, vacant et non entretenu, 1 rue Derrière-le-Berger, ans la ZAC du Haldat.

Prochain conseil le lundi 16 octobre, à 20 h 30.

Lundi 18 Septembre 2017 / Messein

Nouvelles 3 et 4 adjointes

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence du maire, Daniel Lagrange.

Il a été question de nominations de plusieurs adjointes, suite à la démission de Marielle Grandjean, pour des raisons professionnelles. Une simple formalité pour l'élection de Catherine Wégerding, 3^e adjointe, et de Chantal Gerbelli, 4^e adjointe. Toutes deux désignées à l'unanimité.

La numérotation des nouvelles parcelles de la rue Saint-Maurice a été adoptée.

Considérant le retour à la semaine de quatre jours pour les nouveaux rythmes scolaires dès cette rentrée, le conseil a mis en place, à partir du lundi 11 septembre jusqu'au jeudi 19 octobre, des activités périscolaires par l'équipe d'animation communale : atelier « gourmand », atelier « diy » (fait maison), atelier sports collectifs et atelier découvertes de l'Afrique.

Le maire est autorisé à entamer toutes les démarches et signer les documents nécessaires pour l'adhésion de la charte de l'Association nationale pour la protection du ciel et l'environnement nocturne du territoire (Anpcem).

Maître Aline Poirson, installée à Nancy, est désignée pour assister, conseiller et représenter la commune dans la gestion de certains dossiers.

Le conseil municipal a approuvé le contrat d'engagement de service civique signé entre Bastien Deschaseaux et Gabriel Gottscheck, responsable de la base nautique, à compter du 13 mai jusqu'au 12 novembre, à raison d'une indemnité mensuelle de 107 € pour 25 heures par semaine.



ACTUALITES

DIVERSES

Deux études ont été lancées



David Valence maire de St-Dié et président de la commission transport à la Région

Dans un courrier adressé à l'Association de développement de la ligne ferroviaire Nancy-Merrey, le président de la Région a fait savoir que des réflexions étaient menées quant à la réouverture de cette ligne. Qu'en est-il ?

« Nous avons en effet des problèmes d'infrastructures sur la portion entre Pont-Saint-Vincent et Vittelet. Sans cela, nous pourrions faire

circuler des trains. Cette ligne, la 14, fait partie de celles où nous faisons des études. »

Quel est le rôle de la Région ?

« Cela fait 20 ans que l'État ne donne pas les moyens à la SNCF d'entretenir les petites lignes. Par conséquent, là où la SNCF aurait dû mettre 3 milliards, elle n'a mis que 2 milliards. Au bout de 20 ans, ça se voit ! La Région a négocié et accepté les financements sur trois lignes très fréquentées comme Épinal-Nancy ou Saint-Dié-Nancy où il y a du fret. Reste huit lignes concernées. En juillet 2016, nous avons décidé de faire des efforts sur six fractions de lignes avec un financement exceptionnel de 35 millions d'ici à 2020. La SNCF devant mettre 10 millions et l'État 20. Cela concerne notamment la ligne Nancy-Merrey dans sa portion Xeuilley-Mirecourt. Les discussions financières et techniques ont conduit à des demandes d'études préalables. »

De quel ordre pour la ligne Nancy-Merrey ?

« Pour la ligne 14, deux études ont été lancées en parallèle. Une globale avec la SNCF sur l'ensemble des lignes concernées et une étude de mobilité pour savoir comment mieux organiser les choses en tenant compte de tous les moyens de transport. Nous avons pour cela déjà dépensé 70.000 €. L'étude de mobilité n'a pas encore été lancée contrairement à la première. Nous devrions en savoir plus d'ici le début d'année prochaine. Au total, la Région a prévu de sortir 17 millions en 2017/2018 sur les 35. Et elle s'est substituée à l'État qui ne pouvait en sortir que 300.000 € en avançant plus de 5 millions pour que cela puisse se faire. Dans deux cas, nous passons à la phase travaux en 2018 : la ligne Reims-Fismes et Saint-Dié Strasbourg, notamment au niveau du tunnel de Lubine. »

Propos recueillis par Émilie MARIN-BISILLIAT

L'éclairage public en question



«Trop d'éclairage est-il nuisible ?»

Lors d'une réunion organisée dans la commune, l'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturne s'est penchée sur l'impact de la lumière artificielle.

L'éclairage de nuit nuit-il ? » C'est la question que pose l'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturne (Anpcen). Elle a organisé une réunion bien suivie à Neuves-Maisons.

Alors, la lumière artificielle est-elle polluante ? « Elle a un impact sur la faune, le végétal et les humains », estime Joëlle Herrault, de Chaligny qui a animé la réunion. Trop de lumières la nuit n'empêchent pas seulement d'admirer les étoiles, mais désorientent également les oiseaux, entraînent la mort de 4.500 sortes de papillons, bouleversent un équilibre écologique.

Des solutions à mettre en place

Que faut-il donc faire ? « Réduire les points lumineux inutiles, limiter leur puissance, privilégier les lampes sodium haute pression alors que la mode est aux leds».

Autre interrogation : un éclairage puissant réduit-il la criminalité ? « Ça reste à démontrer. La plupart des délits ont lieu le jour », rassure un professionnel.

L'Anpcen condamne surtout l'éclairage public non adapté, comme l'éclairage de monuments par le bas, vers le ciel (église de Chaligny) et non l'inverse.

Des questions sur le quotidien étaient également posées aux maires et aux élus par l'Anpcen. La lumière verte du réveille-matin dérègle-t-elle l'horloge biologique ? Le sommeil ? L'Anpcen se charge de prendre contact avec Moselle et Madon et Terres de Lorraine (154 communes) à ce sujet.
